

## Rapport du Conseil synodal sur la fusion des éditions "Neuchâtel" et "Berne-Jura" de la Vie Protestante

### ***Fusion des éditions "Neuchâtel" et "Berne-Jura" de la Vie Protestante, en bref :***

*Une page d'histoire se tourne avec ce rapport : le mariage préparé de longue date entre la Vie protestante neuchâteloise et la Vie protestante des Eglises réformées francophones Berne-Jura. Le présent rapport en explicite les conditions, les avantages et les risques. La fusion des structures VP se réalisera sous l'égide de la Fondation Visage protestant à laquelle l'EREN participera à part égale avec le partenaire BE-JU.*

*Surtout, ce rapport présente une issue ouverte et riche de perspectives à un long chemin parsemé de questions sur le rôle, la mission, le coût et l'impact d'un tel journal. Les économies importantes réalisées ces dernières années ont touché leurs limites. Rester sur un tel constat serait frustrant. Le Conseil Info-com de l'EREN et la rédaction de la Vie protestante ont travaillé d'arrache-pied, en lien étroit avec le Conseil synodal, avec les partenaires BE-JU pour donner un nouveau souffle rédactionnel à la VP et développer les relations avec les paroisses.*

*La décision du Synode engage l'EREN dans cette fusion.*

### **1. Enjeu**

Le Synode ayant accepté le 27 juin 2007 le projet d'une Vie protestante (VP) commune "Neuchâtel" et "Berne-Jura"<sup>1</sup>, il s'agit aujourd'hui, après la phase expérimentale, de décider de la fusion des deux éditions. La fusion des structures des deux éditions entre en vigueur le 1er janvier 2010 sous l'égide de la Fondation Visage Protestant. Ce rapport présente les décisions qu'il convient de prendre dans ce but. Il comprend quatre parties : un bref rappel historique, une évaluation de la phase expérimentale, le projet de structure d'édition commune aux deux régions et son modèle de financement, tel que demandé par le Synode<sup>2</sup>.

### **2. Historique**

Dans sa session du 24 juin 1987, le Synode, par un vote unanime, chargeait le Groupement neuchâtelois de la VP d'éditer, dès janvier 1988, un nouveau mensuel (*La Vie protestante neuchâteloise*) à adresser à tous les foyers protestants figurant au fichier de l'EREN. Il demandait également qu'une collaboration entre mensuels des diverses Eglises soit encouragée. En 1993 débute la collaboration entre les rédactions "Neuchâtel" et "Berne-Jura" des VP. Celle-ci porte sur la réalisation de dossiers, thèmes et corps principaux de chaque numéro.

Dans sa session du 8 décembre 2004, le Synode acceptait une motion visant la révision du principe de participation financière automatique des paroisses. Lors de la session du 22 février 2006, le traitement de cette motion débouchait sur l'adoption de cinq résolutions (150 G-H-I-J-K) destinées à réduire les coûts de la Vie Protestante et alléger les charges paroissiales en conséquence. Le Conseil synodal était chargé, entre autres, de revenir avec un rapport présentant les résultats des démarches en vue d'établir des collaborations avec les "VP" des

<sup>1</sup> Résolution 154K : "le Synode accepte le projet d'une *Vie protestante BE-JU-NE* tel que proposé dans ce rapport".

<sup>2</sup> Résolution 154 M : "Le Synode charge le Conseil synodal de lui présenter, en juin 2009, un rapport qui contiendra une évaluation de la phase expérimentale, un modèle de financement définitif et une structure d'édition commune aux deux régions dès 2010".

cantons voisins<sup>3</sup>, ainsi qu'avec un rapport relatif à la facturation de la VP aux paroisses et à la possibilité d'un prix unique au numéro<sup>4</sup>.

Dans sa session du 27 juin 2007, le Synode acceptait le projet d'une édition unique "BE-JU-NE" de la Vie protestante<sup>5</sup> et ses principes de financement. Il prenait acte que ce projet répondait à l'ensemble des résolutions visant à alléger l'engagement financier des paroisses, notamment par le fait que durant la phase expérimentale, les paroisses bénéficiaient intégralement de la réduction des coûts de la nouvelle VP alors que la contribution de la caisse centrale restait identique.

### 3. Evaluation de la phase expérimentale

L'évaluation de la phase expérimentale de la fusion a porté sur la collaboration avec la Fondation Visage protestant (éditeur de la VP BE-JU), les mesures prises pour évaluer la qualité du nouveau journal et sur les coûts.

#### Collaboration avec la Fondation Visage protestant

Le Conseil Info-com de l'EREN a été chargé, sous l'égide du Conseiller synodal responsable, de mener les tractations avec la Fondation Visage protestant. De fait, les discussions ont été menées par étapes depuis plusieurs années dans un processus qui s'est avéré passionnant, quoique non dépourvu de difficultés. Le Conseil Info-com et le Conseil synodal se plaisent à relever la manière dont la Fondation Visage protestant a tout mis en œuvre pour faciliter cette collaboration. Les discussions pointues sur la mission du journal, sur les conditions d'un rapprochement, sur les enjeux financiers se sont déroulées dans un esprit constructif, largement favorisé par le Conseil de Fondation. Tous les engagements pris par la Fondation ont été respectés, que ce soit dans le domaine financier, dans les orientations de la mission, dans la mise en place d'une collaboration intense entre les rédacteurs ou encore pour répondre aux attentes spécifiques des représentants de l'EREN.

#### Mesures pour évaluer la qualité du journal

Afin de recueillir des échos critiques de lecteurs quant aux numéros parus pendant la phase expérimentale, trois démarches ont été entreprises :

- La mise en place d'une évaluation par des *lecteurs et lectrices témoins*, dûment mandatés pour évaluer chaque numéro selon une série de critères et ceci dans deux buts : d'une part, repérer, au travers des appréciations les plus critiques, des pistes d'amélioration et d'autre part, bénéficier de réactions rapides en cas de défaillance grave. Les retours critiques ont permis d'apporter des améliorations. Dans l'ensemble, la nouvelle formule a suscité des avis favorables.
- L'insertion d'un coupon-réponse incitatif dans chaque numéro, qui a suscité une vingtaine de prises de position, en grande majorité très positives.
- Une enquête de satisfaction, à l'aide d'un questionnaire auprès de tous les correspondants des chroniques paroissiales Berne-Jura.

Les remarques critiques enregistrées ont permis un certain nombre de remaniements, en particulier en ce qui concerne le cahier neuchâtelois. Ce dernier doit encore bénéficier d'un soin particulier à apporter aux liens avec les paroisses afin de remplir pleinement sa mission de communication à leur service.

---

<sup>3</sup> Résolution 150 I : "le Synode demande au Conseil synodal de lui présenter un rapport d'évaluation de ces mesures, ainsi que sur des démarches de collaboration avec les 'VP' des cantons voisins au Synode de décembre 2007".

<sup>4</sup> Résolution 150 J : "le Synode demande au Conseil synodal de lui présenter au synode de décembre 2006 un rapport concernant la facturation de la VP aux paroisses en étudiant la possibilité d'un prix unique par numéro".

<sup>5</sup> Résolution 154N : "le Synode prend acte que ce rapport proposant le projet d'une nouvelle *Vie protestante BE-JU-NE* répond de manière satisfaisante aux résolutions 150 G à K".

## Coûts

D'un point de vue financier, les coûts sont conformes aux prévisions (coûts annuels pour dix numéros) :

	tirage	2006-2007	Budget annuel 2008-2009	Charges 2008	Recettes 2008	Résultat 2008
VP-NE	30'000	Fr. 453'500.-	Fr. 371'500.-	Fr. 384'390.-	Fr. 384'913.-	Fr. 523.-

L'exercice financier de la première année de la phase expérimentale atteste que la collaboration a permis les économies d'ensemble attendues.

Il faut rappeler que depuis 1995, de fortes économies avaient déjà été réalisées. Ainsi de 1995 à 2008 les charges sont passées de Fr. 548'000.- à Fr. 384'390.- (30% d'économie, soit : 40% pour les paroisses et 15% pour la caisse centrale). Le Conseil synodal estime avoir atteint aujourd'hui un *prix-plancher*, couvrant tout juste les frais de fonctionnement.

### Conclusion de l'évaluation

Financièrement, les objectifs sont tenus. Au niveau de la qualité et du contenu du journal, la collaboration entre les deux équipes de rédaction est extrêmement profitable aux deux parties. Au niveau de la gestion des chroniques paroissiales, les principales difficultés ont pu être identifiées et le Conseil synodal sera très attentif aux améliorations possibles. Enfin, il convient de souligner la collaboration constructive de la Fondation. La phase expérimentale a donc permis d'apporter les éléments convaincants pour une prise de position.

## **4. La structure d'édition commune**

Le passage à un éditeur unique pour les deux VP signifie le transfert de la responsabilité éditoriale du Conseil synodal vers la Fondation Visage protestant. L'EREN garde une responsabilité au sein de la Fondation, en l'intégrant, via une modification des statuts prévoyant l'élargissement géographique de son champ d'action. La Fondation garde son but fondamental : "la propagation de la foi réformée, notamment par l'intermédiaire de médias" (art. 3). La Fondation s'occupe d'autres médias (TV régionale, radio, internet, édition de livres ou de brochures). Il n'est pas exclu qu'à l'avenir, l'EREN ne réfléchisse à de nouvelles collaborations dans ces autres médias.

Il appartient au Synode de décider de l'intégration de l'EREN à la Fondation Visage protestant et d'en accepter les modalités suivantes :

### Conseil de Fondation

Le projet de statuts prévoit une parité dans la composition du conseil de Fondation (4 membres nommés par le Conseil synodal de l'EREN et 4 membres nommés par le Conseil du Synode jurassien). Ainsi, l'EREN garde une voix importante dans les décisions et porte la co-responsabilité de la Fondation, y compris la responsabilité financière.

### Finances

Il est prévu :

- Une participation de l'EREN au capital de la Fondation. Le capital créé par les instances fondatrices se monte à Fr. 117'784.45. L'EREN devrait y participer de manière paritaire. Cependant, il a été convenu avec Visage protestant que l'EREN participerait à la part du capital qui correspond au volet "Vie protestante" de la mission de la Fondation, soit pour une somme de Fr. 61'000.-. La mise à disposition de ce capital est rendue possible par les réserves dégagées par la Vie protestante neuchâteloise.
- Une contribution financière annuelle répartie entre la caisse centrale et les paroisses, pour des montants équivalents aux montants actuels, soit une somme globale de Fr. 382'000.-. L'EREN s'engage à verser ces montants pour les années 2010 et 2011. Il appartiendra ensuite à la Fondation Visage protestant de déterminer les coûts.

## Règlement d'application

Un règlement définissant les tâches que les deux partenaires (EREN et USBJ) donnent à la Fondation devra être élaboré. Il suivra les grandes lignes de la convention de collaboration actuellement en vigueur pour la phase expérimentale. Avalisé par le Conseil synodal de l'EREN et le Conseil du Synode jurassien au cours du 2<sup>e</sup> semestre 2009, il entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

## Ressources humaines

Sur le plan des ressources humaines, le Conseil synodal estime que l'EREN doit rester l'employeur du rédacteur neuchâtelois (poste à 80%) et de l'assistante de rédaction du cahier neuchâtelois (poste à 20%). D'une part, la Fondation Visage protestant n'a pas la structure adéquate pour assurer le rôle d'employeur, ses propres rédacteurs dépendant du Conseil du Synode jurassien. Mais surtout, cette solution présente les avantages suivants : les rédacteurs sont ainsi mieux placés pour contribuer aux missions d'information et de communication de l'Eglise dans laquelle ils sont insérés ; leur ancrage local permet des liens privilégiés de proximité ; enfin, la place du rédacteur dans le tableau des postes de l'EREN marque l'attachement synodal de sa mission. Les salaires de ces deux postes sont compris dans le montant de la contribution de la caisse centrale.

## Mission

La fusion permet de consolider et développer la mission de la VP. Pour mémoire, celle-ci est définie dans le rapport du Conseil synodal concernant le financement de la "Vie protestante neuchâteloise" du Synode de septembre 2002, à savoir :

1. un journal édité 10 fois par an, adressé à tous les foyers protestants et à toutes les personnes qui en font la demande et comprenant deux cahiers (un cahier présentant un dossier et des thèmes généraux d'actualité religieuse et un cahier régional présentant un agenda et soutenant la communication tout-public des paroisses, des institutions et des services de l'EREN) ;
2. un journal qui jouit de la liberté rédactionnelle dans la manière de traiter la matière qui lui est dévolue, dans le respect des sensibilités de chacun, et favorisant un débat critique et exigeant ;
3. un journal qui a pour vocation de diffuser les valeurs chrétiennes, de profiler un regard réformé sur l'actualité par une interprétation critique des faits et gestes de la société, de fournir des informations sur la foi réformée et la vie des Eglises chrétiennes tout en étant sensible aux différentes tendances théologiques présentes dans l'Eglise réformée, de présenter des dossiers théologiques traitant de thèmes importants en relation avec la vie de la société et de l'Eglise et accessibles à un large public (mission d'information) ;
4. un journal qui soutient efficacement, d'une part, la politique de communication de l'Eglise (en offrant, selon nécessité ou sur demande, des espaces rédactionnels aux organes de l'EREN) et, d'autre part, la communication des paroisses et autres services de l'Eglise.

Les modalités de la fusion sont donc les suivantes : la participation paritaire au conseil de fondation, une participation au capital de la fondation, une participation financière annuelle, une politique de ressources humaines assumée par l'EREN et l'élaboration d'un règlement ad hoc.

## **5. Contribution des paroisses selon le modèle dit du "prix unique".**

Actuellement, les paroisses participent au financement de la VP en fonction du nombre d'exemplaires remis aux paroissiens, mais selon un prix qui varie d'une paroisse à l'autre. En effet, il avait été convenu que les grandes paroisses devaient jouir d'un rabais de quantité. La fusion des paroisses de 2003 a rendu cette disposition caduque. Ainsi, et suite à la demande du Synode d'étudier la possibilité de passer à un prix unique, différents scénarios de financement ont été étudiés. L'objectif est de maintenir une contribution globale des paroisses et de la caisse centrale au montant actuel, soit Fr. 382'000.-.

L'analyse approfondie plaide en faveur du passage au prix unique. Pour couvrir le montant visé, le prix unique a été arrêté à Fr. 7.20 (prix pour 10 numéros distribués à une personne).

La contribution de l'EREN se répartit donc de la manière suivante :

	Fr. 195'000.- (env. 28'000 abonnements à Fr. 7.20)
	Fr. 172'000.- (contribution fixe de la caisse centrale)
	Fr. 5'000.- (recettes publicitaires à réaliser sur le cahier neuchâtelois)
Total :	Fr. 382'000.-

La solution d'un prix unique clair permet de suivre les coûts réels et de réagir de manière appropriée en cas de hausse des charges (fluctuation du prix du papier et des tarifs postaux). Ce budget est construit sur une couverture-plancher des coûts de production et le Conseil synodal rend attentif le Synode que les conditions financières de la fusion sont des conditions de transfert. Elles n'excluent pas des adaptations ultérieures selon l'évolution des coûts de production. Enfin, le passage au prix unique permet d'envisager le transfert complet de la gestion comptable à la Fondation Visage protestant avec de bonnes perspectives d'économies d'ensemble.

Le passage au prix unique provoque une légère diminution des contributions de la majorité des paroisses. Pour deux paroisses cependant (Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds), ce changement induit une augmentation des charges. Le Conseil synodal propose au Synode de créer un fonds de Fr. 20'000.- pour aider ces deux paroisses à assumer la transition, pendant les exercices 2010 et 2011. Les réserves de la VP permettent de créer ce fonds.

## **6. Conclusion**

Tous ces éléments permettent d'envisager, avec les garanties nécessaires, la fusion proposée. Financièrement, le rapprochement a permis de réaliser les économies visées. Du point de vue de l'organisation du travail, elle permet de réaliser les synergies attendues. De plus, s'appuyant sur une solide expérience de collaboration entre les deux équipes rédactionnelles, le projet de fusion permet tant à l'EREN qu'à l'USBJ (Union synodale Berne-Jura) de s'assurer de disposer durablement d'un journal offrant un rapport qualité-prix extrêmement intéressant. Mais surtout, la mission d'une VP destinée à manifester la présence de l'Eglise dans les foyers protestants est renforcée. Le Conseil synodal recommande donc au Synode d'avaliser la fusion des éditions "Neuchâtel" et "Berne-Jura" de la Vie Protestante pour le 1<sup>er</sup> janvier 2010 et d'approuver les modalités de sa mise en œuvre.

### **Résolutions**

- 1. Suite aux décisions prises par le Synode depuis 1997 concernant *La Vie protestante* et suite aux collaborations intensives mises en place en 2007, le Synode décide d'intégrer de plein droit et paritairement dès le 1<sup>er</sup> janvier 2010 la *Fondation Visage protestant* et de lui confier l'édition et la gestion administrative et financière de *La Vie protestante*.**
- 2. Le Synode décide de doter la Fondation Visage Protestant d'un capital de Fr. 61'000.-.**
- 3. Le Synode décide :**
  - **du maintien de la part annuelle de la caisse centrale à son niveau actuel (Fr. 172'000.-) pour les années 2010-2011, à verser à la Fondation Visage protestant,**
  - **de l'adoption d'un tarif unique pour toutes les paroisses (Fr. 7.20 pour 10 numéros, pour l'année 2010),**
  - **de la constitution au 31 décembre 2009 d'un fonds de soutien (2010-2011) doté de Fr. 20'000.- en faveur des paroisses de Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds, dont la charge augmente.**